

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES

**Mairie de Québriac**

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC  
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14  
E.mail : mairie@quebriac.fr

**Compte-rendu des délibérations  
du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 29 avril 2011**

L'an **DEUX MIL ONZE**, le **VINGT NEUF AVRIL** à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

**Date de la convocation** : 20 avril 2011

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 12

**Présents** : Mesdames et Messieurs CHÂTEAUGIRON Armand, BILLON Alain, DENOUAL Louis, HUARD Patricia, BORDE Jacques, BOISSIER Patrick, GAMBLIN Marie-Madeleine, HILLIARD Marie-José, DELAHAIS Marc, CHANTEUX Régine, OLLIVIER Alain, HOUITTE Jean-Claude.

**Absents excusés** : Madame LEBRETON Angélique, Messieurs MORLON Xavier, LAMARRE Eugène.

**Secrétaire de séance** : Monsieur DELAHAIS Marc.

**Approbation de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2011**

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2011 **est adopté à l'unanimité.**

**29.04.11-26**

**Fiscalité directe locale – Vote des taux d'imposition 2011**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition de l'année 2011 comme suit :

	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2011 (€)</i>	<i>Taux 2011</i>	<i>Produits 2011 (€)</i>
<b>Taxe d'habitation</b>	977 700	<b>16,25 %</b>	158 876
<b>Foncier bâti</b>	701 100	<b>19,25 %</b>	134 962
<b>Foncier non bâti</b>	91 300	<b>40,66 %</b>	37 123
<b>TOTAL</b>			<b>330 961</b>

**29.04.11-27****Finances : Décision modificative N° 1 du budget principal 2011**

Afin de mettre en conformité les montants des dotations et de la fiscalité directe locale 2011 et la comptabilité de la commune, il est nécessaire d'ajuster le budget primitif 2011.

Ayant 14 474 € de recettes supplémentaires en fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires, il est proposé au conseil municipal d'inscrire cette somme à l'article 23 « virement à la section d'investissement » et de l'affecter sur le programme 0035 « aménagement bar-restaurant » (+ 14 474 €).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative N° 1 du budget principal 2011.**

**29.04.11-28****Travaux de débroussaillage des voies communales et des chemins ruraux – ANNÉE 2011**

La commune de Québriac a réalisé une consultation dans le cadre d'un marché sans formalités préalables en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation des travaux de fauchage et de débroussaillage des voies communales en 2011.

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de fauchage et de débroussaillage des voies communales pour 2011 à l'entreprise CONFLANT Jean-Marc de Québriac, à savoir :

NATURE DES TRAVAUX	Unité	Prix unitaire HT
<b>Fauchage des accotements des routes</b> Ce prix HT s'applique au kilomètre et rémunère la longueur de fauchage des accotements, y compris main d'œuvre et toutes sujétions	<b>KM</b>	<b>19 €</b>
<b>Débroussaillage</b> Ce prix HT rémunère la longueur de talus élagué. Il comprend le fauchage de l'accotement, le débroussaillage du fossé et du talus jusqu'à la limite du domaine public, y compris main d'œuvre et toutes sujétions	<b>KM</b>	<b>61 €</b>
<b>Fauchage des terrains communaux</b> Ce prix HT s'applique à l'heure et rémunère la surface de fauchage des terrains communaux réalisé, y compris main d'œuvre et toutes sujétions	<b>H</b>	<b>35 €</b>

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**29.04.11-29****Attribution d'un nom de rue – Lotissement « Le Courtil Jamet »**

**Commune de Québriac – Conseil Municipal en date du 29 avril 2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour le lotissement « Le Courtil Jamet » qui est en cours d'aménagement, et pour lequel les premiers permis de construire doivent être délivrés dans le courant du deuxième trimestre 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'attribuer le nom de « **rue du Courtil Noë** » pour cette nouvelle voie ;
- de procéder à l'acquisition de la plaque de rue ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

**29.04.11-30**

### **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement opérationnel du secteur du Grand Bois**

Par délibération en date du 17 juillet 2009, le Conseil Municipal a confié à la société OUEST AM' (LE RHEU) une mission d'étude de faisabilité pour un aménagement fonctionnel et paysager du secteur du Grand Bois et de sa liaison avec le bourg.

La phase 1 du projet a été retenue par le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre des dossiers Eco-FAUR. Ainsi, il est attribué à la commune de Québriac un montant de 69 230 € pour le financement de ce projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la société OUEST AM' et qui a pour objet l'étude opérationnelle d'aménagement du secteur du Grand Bois. Cette mission comprend les phases de maîtrise d'œuvre suivantes :

- PRO : Finalisation du projet
- ACT : Assistance aux Contrats de Travaux
- EXE/VISA : Etudes d'exécution et Visa
- DET : Direction de l'exécution
- OPC : Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier
- AOR : Assistance aux opérations de réception

La présente convention s'applique à la tranche 1 telle que définie lors de l'étude pré-opérationnelle au niveau AVP : pôle central, séquence urbaine nord du Grand Bois, séquence de la Vectais.

Le montant du devis pour cette mission de maîtrise d'œuvre opérationnelle s'élève à 12 700 €HT (montant estimé des travaux : 256 000 €HT ; taux de rémunération forfaitaire 4,96%).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DÉCIDE de retenir la société OUEST AM' pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du Grand Bois et de sa liaison avec le bourg, étude opérationnelle de la phase 1.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.**

Pour les besoins du service technique, il convient d'acquérir un broyeur.

Monsieur Louis DENOUAL, adjoint au maire chargé du dossier, présente les résultats de la consultation réalisée auprès de différents fournisseurs.

Après étude des différents devis, il est proposé de retenir l'offre de la société AGRI-MELESSE de MELESSE pour l'achat d'un broyeur roto faucheuse GYRAX largeur 1,60 m au prix de 6000 €HT (7 176 €TTC).

**Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve cette proposition d'achat d'un broyeur roto faucheuse auprès de la société AGRI-MELESSE.**

**Numéros d'ordre des délibérations prises : 29.04.11-26 à 29.04.11-31**

**Armand CHÂTEAUGIRON, maire**